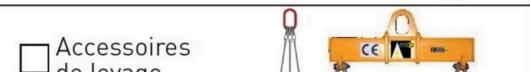
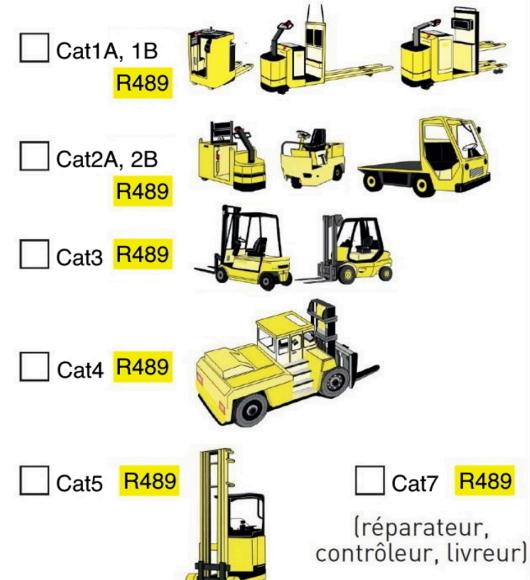
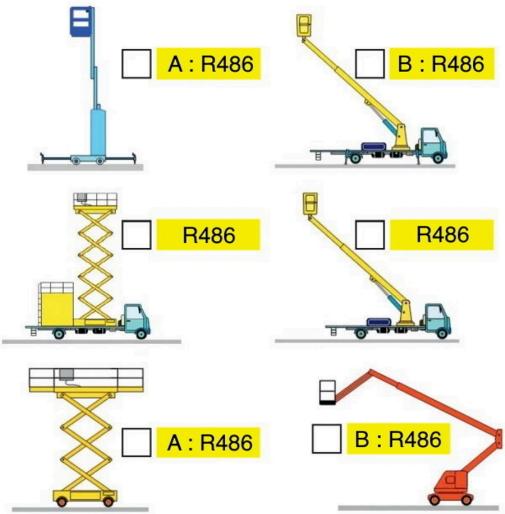
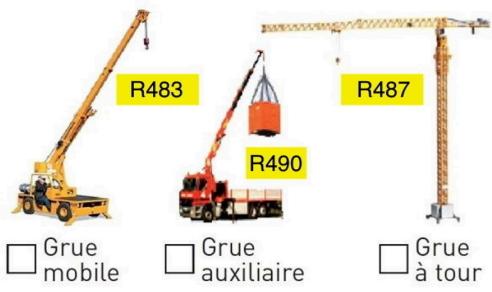


VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DES CHARIOT ÉLÉVATEURS (COMPTE RENDU FINAL)



Date	1 avr. 2025
N° de client	4
N° de rapport	CHA-811
N° interne de contrôle	2
Prochaine vérification	1 oct. 2025

- Vérification de mise en service (Article R4323-22)
 Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
 Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Oui
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Non
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Non

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Alexandre DEAQUNIO	Société	LUXLEV	Signature	
-----	--------------------	---------	--------	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : Spatlift	MARQUE VÉHICULE
Modèle : FD25D	
N° de Série : n 4334CE	TYPE
CATÉGORIE : 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux <= 6 T	
ACCESOIRE(S) : lieu atelier illange	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 2500.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2021	Kilométrage
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 712	N° du Parc
	4334CE

OBSERVATIONS

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé

N°	Observation(s) :

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur : Oui
Une contre-visite sera obligatoire : Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : LIA MARIO	Société : OVALIS CONTROLE
-----------------	---------------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR

OVALIS CONTROLE

LIA MARIO

CHARIOT ÉLÉVATEUR (INITIAL)

Rapport N° : CHA-811

N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00

Date : 1 avr. 2025

Prochaine contrôle : 1 oct. 2025

Client : LUXLEV

Marque Spatlift

Modèle FD25D

N° de Série n 4334CE

Marquage CE : Oui

L'appareil peut être utilisé : Oui

Une contre visite sera obligatoire : Non

CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION

État de propreté de l'appareil satisfaisant	Oui
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)	Oui
Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil	Oui
Zone sécurisée pour les essais	Oui

TYPE DE VÉRIFICATION

Vérification de mise en service (Article R4323-22)	
Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)	✓
Vérification de remise en service (Article R4323-28)	

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (★: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Documents réglementaires à présenter	B	D	NEO	V/F	N°		B	D	NEO	V/F	N°
Certificat de conformité + épreuve de mise en service	✓	□	□	V		Avertisseur sonore	✓	□	□	F	
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	✓	□	□	V		Éclairage	✓	□	□	F	
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	✓	□	□	V		Rétroviseur(s)	✓	□	□	V	
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	✓	□	□	V		Vitrage(s) (état, fixation...)	✓	□	□	V	
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	✓	□	□	V		Essuie-glaces	✓	□	□	F	
Compartiment moteur	B	D	NEO	V/F	N°	Gyrophare ou feu équivalent	✓	□	□	F	
Capotages (état, fixations, fermetures...)	✓	□	□	V		Conformité au code de la route si utilisation sur voirie	✓	□	□	F	
Protections des parties tournantes (hélices, courroies...)	✓	□	□	V		Tableau de bord (état des témoins lumineux et cadrons)	✓	□	□	V	
Sortie d'échappement protégée si accessible	✓	□	□	V		Présence et lisibilité de l'abaque de charge★	✓	□	□	V	
Niveau des fluides	✓	□	□	V		Présence et lisibilité des consignes de sécurité	✓	□	□	V	
Absence de fuite	✓	□	□	V		Dispositif d'immobilisation de la machine en cas d'incident (arrêt d'urgence)	✓	□	□	F	
Batterie(s) (état, fixation, dispositif de déconnexion)	✓	□	□	V		Coupe-batterie	□	□	✓	F	
Châssis	B	D	NEO	V/F	N°	Autres dispositifs :	□	□	✓		
État des pneumatiques	✓	□	□	V		Équipement de levage	B	D	NEO	V/F	N°
État des jantes	✓	□	□	V		Fourches (usure, déformations, dispositif de calage)	✓	□	□	V	
Contrepoids (état et fixation)	✓	□	□	V		Autre dispositif de préhension :	□	□	✓	V	
Vérin(s) de direction (état, fuites, articulations...)	✓	□	□	V		Tablier : (état, fixation, butées de fourches...)	✓	□	□	V	
Support de bouteille (gaz)	✓	□	□	V		Dosseret d'appui de charge (état, fixation)	✓	□	□	V	
Flexible d'alimentation gaz (état, connexions...)	✓	□	□	V		Mât (état, jeu, fixations, butées, galets...)	✓	□	□	V/F	
Réservoir de carburant (état, déformations, fuites...)	✓	□	□	V		Vérin(s) de levage (fuite, fixations, arrêts d'axes)	✓	□	□	V	
Réservoir d'huile hydraulique (niveau, état, fuites...)	✓	□	□	V		Vérins d'inclinaison	✓	□	□	V	
Poste de conduite	B	D	NEO	V/F	N°	Autre(s) vérin(s) : Translation fourches	✓	□	□	V	
Accès (état des marchepieds, poignées...)	✓	□	□	V		Canalisations hydrauliques rigides et flexibles	✓	□	□	V	
Protège-conducteur (état, fixations, déformations...)	✓	□	□	V		Protection des flexibles pressions à - d'1 mètre	✓	□	□	V	
Siège (état, fixation, réglages...)	✓	□	□	V/F		Distributeurs (fuites, connexions...)	✓	□	□	V	
Ceinture de sécurité (état, fixations, fonctionnement)	✓	□	□	V/F		Chaînes de levage (usure, fixations...)	✓	□	□	F	
Plancher et pédales (état, surfaces antidérapantes...)	✓	□	□	V		Autres dispositifs :	□	□	✓		
Contacteur de démarrage (dispositif à clé)	✓	□	□	F		Signalisation	B	D	NEO	V/F	N°
Sécurité de démarrage si transmission engagée	✓	□	□	F		Abaque(s) de charge 2500 Kg	✓	□	□	V	
Fonctionnement et repérage des leviers de commande	✓	□	□	V/F		Avertissements des zones dangereuses	✓	□	□	V	
Contacteur de siège ou dispositif équivalent	✓	□	□	F							

ESSAI DE FONCTIONNEMENT DU CHARIOT

NB : les essais en charge ne sont à réaliser que si l'état du chariot le permet

Immobilité des équipements de levage ou de translation au démarrage et à l'arrêt du chariot	✓	□
Fonctionnement du frein de service	✓	□
Fonctionnement du frein de parc ou du frein à serrage automatique	✓	□
Fonctionnement de la direction	✓	□
Essai de levage (fonctionnement sans à-coups, vibration, bruit anormal, vérification de la vitesse de descente (0,6 m/s)	✓	□

ESSAI DE MAINTIEN DE CHARGE Charge d'essai mise à disposition :

Étanchéité du circuit de levage	✓	□
Étanchéité du circuit d'inclinaison	✓	□
Si la descente excessive de la charge, indiquer le ou les vérins où se situe la fuite :	✓	□

Vérin(s) de levage 3 Déplacement de 0 mm

Vérin(s) d'inclinaison 2 Déplacement de 0 mm

EXAMENS ET ÉPREUVES

Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP	□	□	□
Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)	□	□	□
Charge d'essai : 1500 Kg à une distance mesurée de : 1 m	✓	□	□
Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?	Non		
Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?	Oui		